

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-806

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« 3° À la deuxième phrase du VI, le mot : « subventions » est remplacé par le mot : « aides » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les dispositions prévues en matière d'investissement productif.